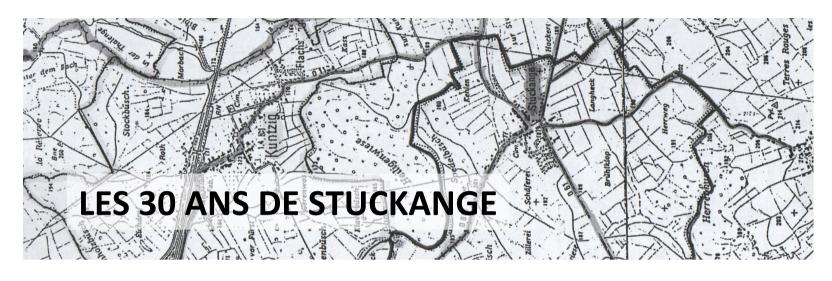
STUCK@NGE.com

#9

JUIN 2019



Tous les Stuckangeois ne le savent peut-être pas, mais Stuckange n'est une commune indépendante que depuis 30 ans. C'est en effet le 1^{er} janvier 1989 que Stuckange s'est officiellement séparée de Kuntzig, commune à laquelle elle était unie depuis 1902.

C'est M. Lucien Bach, alors élu représentant Stuckange, qui grâce à sa persévérance a obtenu l'indépendance de Stuckange. Une première tentative de séparation qui avait échouée en 1977 ne l'a pas découragé. La communication entre les villages étant rendue difficile par la distance et les intérêts différents, l'enquête publique fut favorable à Stuckange. Une grande majorité des Stuckangeois de l'époque s'est prononcée en faveur de la séparation (275 voix contre 51). Le 23 août 1988, un arrêté préfectoral autorisa donc l'érection de Stuckange en commune autonome à partir du 1^{er} janvier 1989.

M. Bach fut logiquement élu 1^{er} Maire de la nouvelle commune de Stuckange.

Commença alors le difficile travail de gestion de la commune. Heureusement, les bénévoles ne comptèrent pas



leur temps ni leurs efforts et la commune prouva rapidement que son autonomie était une bonne chose.

Si ce sujet vous intéresse, sachez que M. René Melchior le détaille dans son livre « Histoire de Stuckange », qui est consultable en Mairie. Les protagonistes de l'époque seront certainement également heureux d'en discuter.

La première Mairie de Stuckange, en 1989

TRAVAUX



Travaux sur la RD61 et enfouissement des réseaux

La RD61 traverse la commune en venant de Bertrange par la rue des Lilas pour aller à Metzervisse en passant par la rue Nationale depuis le café « Chez Chantal » jusqu'à la Sapinière.

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public, et télécommunications) font partie du programme des travaux financés par la CCAM, qui a budgété 6M€ pour les 26 communes.

Nous avons ajouté des travaux de sécurisation sur cette RD61 par la création d'un trottoir à chacune des extrémités de cette voie dans la partie communale, et la modification du carrefour, avec changement de priorité, de la rue des Lilas avec la rue Nationale à la demande des services routiers du Département. La part du budget de la CCAM restante pour la commune de Stuckange nous permettait de financer l'enfouissement des réseaux de la rue des LILAS. Tous les travaux supplémentaires d'enfouissement pouvaient être ajoutés au même prestataire par des lots séparés, dirigés par la CCAM en tant que maître d'ouvrage, mais payés par la commune en tant que maître d'œuvre.

Nous avons choisi d'ajouter l'enfouissement des réseaux de la rue Nationale sur la partie RD61, en tant que lot optionnel à l'appel d'offres de la CCAM.

Un autre dossier d'appel d'offres a été réalisé avec le service MATEC du département de la Moselle pour la partie sécurisation.

Le marché passé par la CCAM a connu quelques vicissitudes. Le premier appel d'offres pour des travaux sur 13 communes, soit 13 marchés différents, a été déclaré nul pour prix non conformes avec les estimations. Un deuxième appel d'offres a permis de passer les marchés avec des estimations révisées, provoquant déjà quelques perturbations dans les prévisions du planning.

La société SOBECA a obtenu le seul marché de la commune de Stuckange pour l'appel d'offres de la CCAM. La CCAM a passé commande pour une dizaine de marchés sur différentes communes. Ces affaires sont dirigées par une chargée d'affaires de la CCAM en tant que maître d'ouvrage, pilotée par un vice-président de la CCAM et maire d'une commune, avec l'aide du bureau d'études BEREST en tant qu'assistant au maître d'ouvrage. Nous avons dû alors insister pour que nos travaux soient programmés comme prévu initialement et non repoussés au début de 2019 avec une nouvelle programmation.

Notre appel d'offres pour la sécurisation a été productif avec 4 offres. SOBECA a été retenu après négociation, permettant ainsi d'avoir ainsi un seul et même interlocuteur pour les travaux sur la RD61.

Le chantier s'est bien déroulé avec les quelques difficultés habituelles sur ce type de travaux. Nous avons même amélioré les conditions de travail en bloquant totalement la circulation sur la partie rue Nationale au lieu d'un passage alterné demandé par l'entreprise.

Des difficultés diverses se sont combinées. Un double changement à plusieurs mois d'intervalles du chargé d'affaires du bureau d'études BEREST, auquel s'est ajouté le congé de maternité de la chargé d'affaires de la CCAM remplacée après un certain délai par un CDD, la liquidation judiciaire d'une entreprise locale qui avait obtenu plusieurs marchés pigmentant ainsi le pilotage des 13 dossiers par la CCAM ont fait que les délais n'ont plus été tenus. La programmation prévue par ENEDIS pour vérifier les travaux a dérapé et les sous-traitants se sont investis sur d'autres chantiers.

Aujourd'hui, les travaux d'enfouissement arrivent enfin à leur terme.

La partie éclairage public de la sécurisation est finie. Nous avons encore à réaliser les 2 trottoirs et la modification du carrefour, la réfection des trottoirs due à l'enfouissement sera réalisée en même temps par la même société.

La réunion de programmation prévoit les dates de travaux du 17 juin au 26 juillet.

Ceci vous explique pourquoi vous avez subi tous ces désagréments durant toute cette année et nous ne sauront jamais assez vous remercier de votre compréhension et de votre patience, maintenant que nous arrivons au but.

TRAVAUX



INSTALLATION CAMPANAIRE DE L'EGLISE

Après avoir effectué la modernisation du chauffage de l'église par un système de rayonnement infrarouge pour un coût de 12 844 € HT, et après avoir réparé la 1^{ère} cloche dont le support menaçait de lâcher à cause de sa vétusté en remplaçant le système d'entraînement (moteur, volant, paliers, alimentation électrique en remplaçant le conducteurs électriques isolés avec du tissu...) pour un coût de 7 028,50 € HT, nous avons finalisé la réfection campanaire en remettant en état la 2^{ème} cloche par le changement du moteur de volée, la roue de volée de 900 mm et le marteau de tintement pour un montant de 2860 € HT.

Ces réparations nous permettent de faire sonner dans de meilleures conditions nos cloches pour les différents événements dans notre église et de marquer 2 moments de la journée, midi et 19h, donnant ainsi un peu de vie dans la commune sans perturber le voisinage en sonnant toutes les heures.

FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre dans la CCAM est toujours en cours.

Des réunions publiques ont eu lieu au mois d'avril afin d'expliquer aux futurs usagés comment va se dérouler la suite, jusqu'à l'utilisation du Très Haut Débit chez eux.

Il était possible de s'inscrire pour bénéficier du raccordement durant les travaux. Mais n'ayez pas d'inquiétude si vous n'avez pas pu le faire : il vous sera toujours possible d'être raccordé à la fibre à l'ouverture commerciale du réseau, gratuitement (sauf problème technique de passage dans les gaines). La fibre optique sera généralement passée dans les mêmes gaines que le câble téléphonique et l'arrivée dans l'habitation sera proche de l'arrivée du téléphone.

Les 2 réseaux sont en parallèles : le câble téléphonique ne sera pas supprimé au profit de la fibre, les 2 cohabitent.

A vous ensuite de choisir si vous souhaitez souscrire à un abonnement « Fibre » ou pas, chez l'opérateur de votre choix.

Une page dédiée à ce dossier existe sur le site de la CCAM : http://www.arcmosellan.net/fibre/



URBANISME



LOTISSEMENT « LA SAPINIERE »

Ce lotissement est l'aboutissement d'une longue démarche et réflexion.

Le P.O.S – plan d'occupation des sols, prescrit le 16/2/81, arrêté le 25/1/85 et approuvé le 11/8/88, prévoyait une zone 1NA constructible, contiguë à une zone Ub, sur la Sapinière.

Plusieurs préemptions ont permis à la commune de devenir propriétaire des terrains :

Le 22 octobre 2009, la parcelle S41P13 de 41a 61ca pour 83 220€

Le 15 février 2010, la parcelle S41P11 de 33a 29ca pour 59 922€

Le 7 avril 2010, la parcelle S41P12 de 28a 52ca pour 51 336€

Le 29 mai 2013, la parcelle S41P14 de 22a 3ca pour 35 500€

Soit un prix moyen de 18,33€ le m2.

Après notre élection en mars 2014, nous avons préempté le 16 septembre 2014 les parcelles S41P19 contenant une maison et P8 pour un total de 2ha 63a 88ca pour 222 900€, soit 8,45€ le m2.

Soit un total de 3ha 89a 33 pour 452 878€, soit 11,63€ le m2.

Le Conseil Municipal a adopté le PLU le 27/10/2016 prévoyant une zone constructible sur le lieu-dit « La Sapinière » avec les parcelles communales, doublant la zone 1NA du POS, pour atteindre 4ha environ.

Le 4 août 2017, le Conseil Municipal décide de lancer le projet d'urbanisation de la zone 1AUh de la Sapinière.

En séance du 2 février 2018, le Conseil Municipal décide la vente de ces 4ha à un promoteur en vue de réaliser un lotissement.

Le 19 juin 2018, le Conseil Municipal décide la signature de la promesse de vente de 3ha 49a 86ca pour 1 234 415€ht à la société Espace & Résidence (E&R) pour la réalisation d'un lotissement de 61 parcelles, soit 35 000m2 de plancher, soit 35,28€ le m2.

Le 27 novembre 2018, le Conseil Municipal accepte de réaliser un avenant au compromis de vente pour porter la surface à 3ha 61a 81ca pour 1 276 578€ht et donner mandat à E&R de déposer une demande d'autorisation de défrichement de 2ha 40a 36ca.

E&R a réalisé une étude environnementale durant une année, produisant en octobre 2018 un document de plus de 70 pages, analysé par le service de la DREAL de la Préfecture qui a émis le 13 novembre 2018 un avis exonérant E&R de réaliser une évaluation environnementale.

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement de 171 pages a été déposé par E&R le 6 décembre 2018. Une autorisation de coupe nous a été donnée par les services de la Préfecture le 22 février 2019. L'arrêté d'autorisation de défrichement a été émis le 11 mars 2019 avec une compensation sous forme d'une indemnité de 18 435€ et la création d'un pré-verger de 16,6 ares à proximité de la salle polyvalente dès l'automne 2019.

Les fouilles archéologiques se sont révélées négatives et l'analyse du sol par une société spécialisée donne la conclusion que ce terrain ne permet pas l'infiltration, donc ne génère pas de source mais seulement du ruissellement des eaux pluviales.

Le permis d'aménager a été déposé en mairie le 24 décembre 2018 pour un lotissement de 55 à 75 lots et a été accordé après étude d'urbanisme le 3 mars 2019. 60 logements sur 3ha 21a 81ca donne une densité de 18 logements à l'hectare alors que le SCOT nous impose de réaliser 22 logements à l'hectare au minimum. Afin de pouvoir offrir un certain nombre de parcelles de plus de 3 ares, un collectif de 40 appartements est prévu avec le même promoteur que les collectifs existants de la Sapinière, gardant ainsi une homogénéité de réalisation, permettant ainsi de répondre à l'exigence du SCOT.

URBANISME



Dans le but de diversifier les types de logements et pour répondre à un besoin de logements pour les personnes âgées, nous sommes en discussion pour accueillir une société qui gérerait deux maisons de services pour 7 personnes âgées autonomes sur une parcelle complémentaire.

Le développement de ce projet se déroule avec quelques complications engendrées par certaines réticences.

Depuis le Conseil Municipal du 19 juin 2018, des interventions perturbatrices ont eu lieu à chaque Conseil, avec distribution de tracs et moultes interventions verbales par du public enfreignant la règle de droit imposant au public de s'abstenir de toute intervention ou de toute manifestation.

Un collectif de 20 personnes environ, soutenu par 3 conseillers d'opposition, s'oppose à ce projet en déposant des dossiers ou des courriers en sous-préfecture, en préfecture (sans suite), et, le 13 août 2018 au tribunal administratif. Notre réponse a été fournie au tribunal administratif par un acte du 12 novembre 2018. Ce tribunal nous a ensuite notifié une ordonnance de désistement de ce collectif à la date du 7 décembre 2018.

Ce collectif, représenté par une personne, a aussi déposé plainte auprès du Procureur de la République de Thionville pour possibilité de favoritisme d'un promoteur immobilier sans passer d'appel d'offres, engendrant une audition de plus de 2h de M. le Maire, par 2 officiers de la police judiciaire de Nancy. Après cette audition, le rapport remis par ces officiers au procureur a abouti à un classement sans suite.

Ces insinuations ont amené M. le Maire à déposer plainte contre la personne menant ces actions pour dénonciation calomnieuse.

Le projet continue. La maison qui a servi à accueillir provisoirement le médecin et les infirmières va être démolie après désamiantage courant juin – juillet. Le début des travaux de viabilisation est envisagé en octobre pour un début de commercialisation sur plan en novembre – décembre. Le collectif n'en est qu'au stade de l'avant-projet et doit voir sa programmation définie d'ici septembre.

LOTISSEMENT « L'OREE DU BOIS »

Le promoteur du lotissement l'Orée du bois, la société Espace & Résidence, a terminé l'aménagement de la voirie et des parties communes. L'engazonnement et les dernières plantations seront faits en automne. Les résidents ont été sollicités pour signaler les éventuels défauts avant l'intégration dans le domaine public communal.

Le plateau ralentisseur et le trottoir rue Nationale seront réalisés courant juillet, ce qui nous permettra de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération et de sécuriser l'accès à ce lotissement.

Pour information, le chemin d'exploitation communal a été aménagé en voie piétonne mais permet un passage occasionnel de véhicules (agriculteurs se rendant sur leurs exploitations, manifestations, déviation...) grâce à des barrières amovibles, comme dans les autres lotissements.

FINANCES

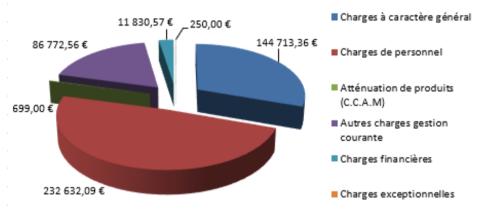


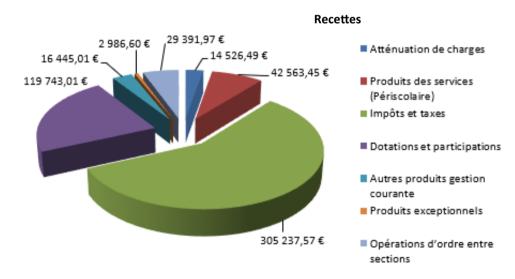
BILAN 2018

Fonctionnement

En 2018 les charges de personnel ont été inférieures à celles de 2017 car nous avions du personnel en moins (secrétariat) et le montant des atténuations de produit (somme versée à la CCAM) devient presque nul. Il résulte un bénéfice en fonctionnement de 53 996,52 € pour l'année 2018. L'excédent reporté des années précédentes étant de 217 311 €, on dégage un excédent total de 271 307,52 €.

Dépenses





Investissement

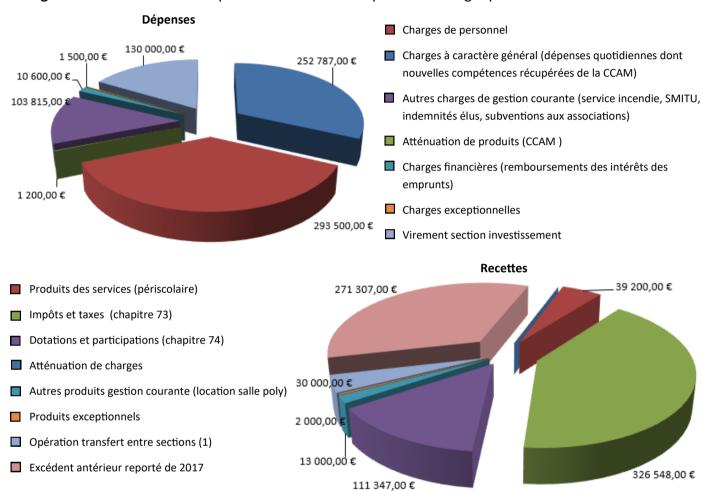
En 2018, les principales dépenses sont : le début des travaux de sécurisation de la RD 61, la réhabilitation de l'ancienne Mairie en nouvelle cantine, l'aménagement d'un Pumptrack, des achats de matériel pour les ateliers... Malgré des subventions et un montant de la taxe d'aménagement important, nous avons un déficit de 177 969,75€. Mais avec l'excédent des années antérieures de 854 301,02 €, nous dégageons finalement un excédent de 676 331,45 €.

FINANCES



BUDGET 2019

Budget de fonctionnement : répartition des 793 402 € prévus au budget primitif



(1) Cette opération permettra de passer en investissement le coût de certains travaux réalisés par les employés communaux au cours de l'année 2019.

Budget d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres			Chapitres		
16	Remboursements du capital des emprunts	168 000 €	10	Dotations Fonds Divers	76 000 €
20	Immo. Incorporelles (bureau d'études, logiciels)	10 000 €	13	Subventions d'investissement (DETR, amendes de police)	10 000 €
21	Immo. Corporelles (climatisation de la mairie, portail école et salle de sieste, cloche de l'église, voiries anciens lotissements, panneaux de signalisation, conduite assainissement, véhicule communal)	632 331 €	16	Emprunts	0€
23	Immo. En cours (aire de jeux des marronniers, sécurisation RD 61, sécurisation rue de la Liberté, aménagement zone salle des fêtes, éclairage public LED, extension école)	1 652 000 €	021	Transfert budget fonctionnement	130 000 €
040	Opération transfert entre sections	30 000 €	21	Terrains	1 600 00 €
			001	Excédent reporté de 2018	676 331 €
	Total	2 492 331 €		Total	2 492 331 €

ECOLE



RENTREE SCOLAIRE 2019-2020

Il est prévu une augmentation significative des effectifs pour cette nouvelle rentrée, surtout en maternelle. Environ 130 élèves sont attendus à l'école des mésanges.

LES MESANGES EN BRETAGNE

C'est la tête pleine de souvenirs que les élèves de CE2 de Mme SCHREINER et les CM1/ CM2 de Mme KILL sont revenus de leur séjour à Douarnenez, dans le Finistère.

Durant 5 jours, ils ont pu améliorer leur connaissance de la mer, monter en haut du phare d'Eckmühl, et déguster une bonne crêpe dans une crêperie, tout en admirant le phare. Ils ont pu également découvrir l'arrivée des bateaux de pêche au port du Guilvinec et pratiquer la voile dans la baie, sans oublier la pêche à pied, très fructueuse.

A présent, plus rien n'a de secret pour eux!

La semaine s'est déroulée sous une météo agréable, avec de très belles éclaircies et les enfants étaient ravis de leur séjour.



ECOLE



SORTIE A VERDUN

Le jeudi 21 mars, les élèves de CM1/CM2 de Mme Kill et les élèves de CE2 de Mme Schreiner se sont rendus à Verdun, pour visiter le village détruit de Fleury, l'ossuaire de Douaumont et la Citadelle.

Les enfants ont pu découvrir les conditions difficiles de la guerre de 1914/1918 et la vie des soldats dans les tranchées.

Cette visite permettra aux enfants de comprendre les commémorations du 11 novembre.



CROSS INDIVIDUEL

Un cross individuel a eu lieu à Yutz le 2 avril, rassemblant toutes les écoles de la circonscription.

Les élèves de l'Ecole des Mésanges ont participé à cette rencontre. Tous les participants ont reçu un diplôme. Cinq de nos élèves ont été classés parmi les dix premiers de leur catégorie et ont reçu une médaille.

Pour les CM2 filles (1500 m) : Marie-France SCHREINER 9^{ème} Louise DIDELOT 10ème

Pour les CM1 filles (1200 m) : Maud LHOUMEAU $7^{\grave{e}me}$

Pour les CE2 (1000 m) : Raphaël KOSIERK 6^{ème} Julie WACHT 7^{ème}



Grâce à ce beau palmarès, l'école des Mésanges a été classée 3^{ème} dans le classement des écoles et une coupe a été remise aux élèves. Félicitations à tous les participants et un grand bravo à nos lauréats.



AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL A LA MAIRIE

La mairie est opérationnelle depuis presque 2 ans au 27C rue Nationale. Les locaux répondent à nos attentes dans ses fonctionnalités. Nous avons voulu attendre quelques temps pour vérifier la nécessité de répondre à la demande d'un meilleur confort thermique par l'installation d'une climatisation.

La partie vitrée de l'entrée et des fenêtres de l'accueil – secrétariat engendre une sensation de froid en hiver et de chaleur de type sauna en été (les visiteurs en attente dans le sas d'entrée l'ont constaté).

Aussi, après consultations, nous avons commandé à la société KUTHE de Metz l'installation d'une climatisation réversible de l'accueil − secrétariat, du bureau des adjoints, du bureau du maire, pour un montant de 12 576€ HT. Nous améliorons ainsi les conditions de travail du personnel et l'accueil des visiteurs.

L'installation sera réalisée courant août 2019.

NOUVEAUX VEHICULES

Le véhicule utilitaire « Berlingo » que nous avions depuis quelques années présentait plus de 160 000km et de nombreux signes de fatigues. De ce fait, le passage aux contrôles techniques devenait de plus en plus aléatoire.

Nous avons donc budgété le remplacement de ce véhicule pour un montant de 17 000€.

Les ouvriers communaux, William et Jean-Luc, se sont volontiers impliqués dans cette démarche et ont effectués de nombreuses recherches sur leur temps personnel. Après nous avoir fait une première proposition que nous avons refusé, ils ont trouvé une opportunité répondant à nos besoins de manutention d'éléments encombrants : praticables d'estrade, tables, chapiteau, palettes de matériaux...

Afin de tenir dans le budget imparti, ils ont âprement discuté les prix pour obtenir l'acquisition de deux véhicules, un TRAFFIC de 70 000km pour les objets volumineux, et un KANGOU de 30 000km pour des déplacements plus courants tel que des petits achats dans les communes voisines ou le port de documents à la trésorerie, à la Sous-Préfecture, aux particuliers, ou des travaux ne nécessitant pas d'importants moyens.

Merci à eux pour leur implication. Ces véhicules nous rendent aujourd'hui d'excellents services.





DEPART EN RETRAITE

Cette année, de nombreux agents communaux prennent leur retraite :

- André HENRY a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 31 décembre 2018. Il a travaillé pour la commune de Stuckange depuis mars 1998.
- Yvette JOHANNES a pris une retraite bien méritée depuis le 1^{er} février 2019. En effet, c'est en 1975 qu'elle avait rejoint l'école maternelle où s'est déroulée toute sa carrière.
- Fabrice MUNIER a été mis en retraite pour invalidité depuis le 1^{er} avril 2019. Il avait été embauché en avril 2011.
- Sylvie NEUBOURG devrait partir à la retraite le 1^{er} septembre 2019. Elle a commencé à travailler pour la commune en octobre 2009.

A chacun de ces agents, nous souhaitons de profiter au maximum de cette nouvelle vie!



Les enfants de Stuckange remerciant Yvette à l'occasion de son départ en retraite

FETE PATRONALE

La fête patronale de Stuckange aura lieu cette année le week-end du 31 août-1er septembre, avec toujours feu d'artifice le samedi soir et thème country le dimanche. Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour le montage (jeudi 29 et vendredi 30 août dès 8h30), la tenue des stands sur le week-end et le démontage (lundi 2 septembre dès 8 h). Comme chaque année les recettes seront partagées entre les associations participantes.

Nous invitons également les artistes (chanteurs, musiciens...) qui voudraient faire une prestation le dimanche midi à nous contacter.

Cette fête est aussi la vôtre, alors hésitez pas à joindre l'organisateur Olivier SEGURA au 06 19 60 01 85 ou par mail à o.segura@mairie-stuckange.fr



PUMPTRACK

dépassé nos attentes, ainsi il a pu compléter l'Aire de Jeux et tout le monde prend plaisir à l'utiliser que ça soit en vélo, en trottinette, en skate ou même en rollers.

Le Pumptrack est un espace dédié à la pratique de plusieurs disciplines sportives, et comme dans tous sports, il y a un règlement à suivre pour mieux progresser et surtout éviter les accidents.

Tous les utilisateurs (petits, moyens ou grands, amateurs ou confirmés) doivent respecter les consignes de sécurité qui sont à l'entrée du Pumptrack, les appliquer et les faire appliquer.

Petit rappel important:

Le port du casque est **OBLIGATOIRE**

pour tout le monde et il est interdit de laisser les enfants marcher ou jouer avec les cailloux sur la piste, c'est dangereux!

Merci de votre compréhension!

PUMPTRACK Il a obtenu le succès escompté voire RÈGLEMENT À LIRE AVANT DE S'ÉLANCER :

SÉCURITÉ

- > Le Pumptrack est un espace conçu pour les VTT, BMX, rollers, skateboards, trottinettes et draisie
- > Les véhicules à moteur électrique ou thermique u sont interdits.
- > La capacité d'accueil est de 10 pratiquants maximum en simultané. > Ne pratiquez jamais seul, une autre personne doit être présente
- > Les enfants de moins de 10 ans doivent être surveillés par un adulte.
- > Vous utilisez ce terrain à vos risques et périls
- > Respectez les marquages au sol et le sens de circulation indiqué.
- Ne coupez pas entre les parcours ni dans les talus.
- Attention à la météc : la pluie et le gel diminuent fortement l'adhérence.
 Vérifiez que votre matériel est en bon état de fonctionnement.
- > En présence de débris sur les parcours (branches, cailloux, verre. vous êtes invité à les enlever. Ne deposez pas vos effets personnels

sur la piste (sac blousons...).

En cas de problème sur l'équipement ou de dégradations merci de contacter la Mairie de Stuckange au 03.82.56.90.81 En cas d'urgence ou d'accident, faites arrêter la pratique

CONSELLS

- > Dans un premier temps, repérez les parcours à vitesse modérée.
- > N'empruntez les parcours que si vous vous jugez capable de les franchir. Ne vous surestimez pas.
- > Roulez en contrôlant votre vitesse et votre trajectoire.
- > Ne vous arrêtez jamais sur un parcours : vous pouvez obstruer le passage et être invisible pour
- > Pour des raisons de sécurité et de maintien des parcours, évoluez seulement sur les espaces

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

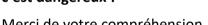
- > Le port d'un casque est OBLIGATOIRE.
- > Les gants et autres protections sont vive conseillés : genouillères, coudières, dorsale.

La commune décline toute responsabilité en cas de non-respect du présent régleme



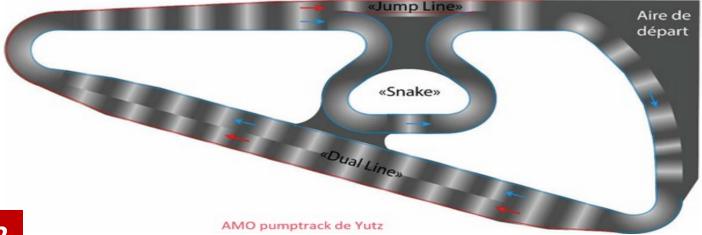






STUCKANGE a été la première commune de la région à innover dans le Pumptrack. Beaucoup d'adeptes d'autres villes et de départements voire de pays sont déjà venus l'essayer et ont été ravis et conquis. Devant le succès de ce concept un nouveau Pumptrack a vu le jour sur le site de l'Aéroparc de Yutz dont l'inauguration a eu lieu ce 29 mai 2019 et a rencontré un immense succès.

L'ouvrage est situé sur une surface de 2400 m² dont 1500 m² d'aménagement de piste sur 250 m linéaires.





JOBS D'ETE

10 jeunes de Stuckange ont postulé pour les jobs de cet été.

Nous avons retenu 6 candidatures : 5 pour des périodes de 2 semaines allant du 08 juillet au 30 août, et 1 pour une période d'un mois, cette dernière candidature étant celle d'une personne qui suit une formation au Lycée agricole de Courcelles-Chaussy.

Nous espérons que tous ces jeunes gens apprécieront de travailler pour la commune de Stuckange et que cela apportera une première expérience positive à ceux qui débutent dans le monde du travail.

RECAPITULATIF ETAT CIVIL 2018

En 2017 il y a eu 13 naissances, 2 mariages, 7 PACS et 6 décès à Stuckange.

Depuis le début de l'année 2019, 6 nouveau-nés sont arrivés, 4 PACS et 2 mariages ont eu lieu et 2 personnes nous ont quittés.

CCAS - SORTIE A TREVES

Trèves était la destination de la sortie annuelle organisée par le CCAS le 16 mai dernier.

Les 38 personnes présentes ont découvert les richesses architecturales de la ville de Trèves, sous la houlette d'une guide française, mais également la mosaïque de Nennig et la colonne de Igel. Le tout sous le soleil et dans la bonne humeur

AIRE DE JEUX RUE DES MARRONIERS

Les travaux ont bien avancé, l'entreprise Eurovia a terminé l'enrobé sur le terrain communal d'environ 360m², la société Fassotte termine la pose des jeux et des sols coulés ainsi que la pose du grillage. Cette aire de jeux réhabilitée sera bientôt ouverte pour le plus grand plaisir des tout petits.



CIVISME

BRUIT



Avec l'arrivée du soleil et pour éviter les abus un petit rappel des règles de civisme, qui est le premier des gestes de bon sens entre citoyens pour garantir le bien-être de chacun.

Comme nul n'est au-dessus des lois, voici quelques règles simples à respecter afin que ce soit toujours agréable de vivre dans notre village.



<u>Les travaux</u>, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Vous trouverez sur le site officiel de la Mairie l'arrêté N° 29/2016 concernant la règlementation de tous les bruits.

http://www.mairie-stuckange.fr/fr/information/74681/legislation-reglementation

<u>Les aboiements de chiens</u> sont souvent une gêne pour le voisinage, nous avons souvent reçu des plaintes concernant les propriétaires qui laissent leurs chiens dans le jardin aboyer presque toute la journée sur les passants. Nous tenons à ce que chacun prenne ses responsabilités, la loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, par contre la loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux « qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage ». Cette réglementation s'applique 24h sur 24 (<u>article R1334-31</u>, et articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique). Nous demandons donc un effort dans ce sens. Merci !

ANIMAUX

<u>Les déjections canines</u> sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, pelouses, les plates-bandes, les espaces verts publics, les aires de jeux, ... par mesure d'hygiène bien compréhensible et par nécessité de propreté du domaine public que chacun est en droit d'attendre. **Ramassez-les!**

Des dispositions législatives et règlementaires réprimandent ces abus engageant la responsabilité civile des propriétaires.

OBLIGATION D'ELAGAGE

Nous conseillons vivement à certains riverains de tailler au plus vite leurs haies et autres plantations qui dépassent sur la voie publique et qui ne respectent pas non plus les hauteurs de 2 m. Dans le cas contraire le Maire procèdera à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales, les frais afférents aux opérations étant mis à la charge des propriétaires négligents. (article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales)

Règles pour les plantations en limite de propriété : voir bulletin d'octobre 2016 page 5 ici.

INFOS PRATIQUES



CABINET MEDICAL ET INFIRMIER

Après que la commune ait aidé les infirmières à s'installer à Stuckange et trouvé une solution pour que le médecin puisse y rester, une configuration plus pérenne et logique a été trouvée. Les cabinets du Dr Cragnolini et des « Abeilles de Stuckange » sont maintenant regroupés à la même adresse, 36 rue Nationale, près de l'église, dans des locaux rénovés et loués par des particuliers.

DECHETS

Nous rappelons que La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) collecte les déchets résiduels et recyclables en porte à porte dans des bacs de collecte mis à disposition des usagers. Les déchets résiduels (non valorisables) sont acheminés dans l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à Aboncourt.

Le traitement de ces déchets coûte extrêmement cher à la collectivité (et donc aux usagers) et n'est pas sans impact sur l'environnement et le cadre de vie de notre territoire. Il est ainsi important que nous agissions ensemble à réduire la part de ces déchets et à valoriser au maximum ce qui peut l'être.



Nous apprécions les efforts faits par chacun et vous rappelons que vous trouverez de nombreuses précisions que le site de la CCAM http://www.arcmosellan.fr :

Le calendrier de la collecte des déchets, les horaires d'ouverture des déchèteries, des formulaires en ligne, pour demander un nouveau bac par exemple, etc...

Et si vous ne trouvez pas l'information que vous recherchez, vous pouvez joindre la CCAM au **03 82 83 21 57** ou par email à <u>dechets@arcmosellan.fr</u>

Les sacs transparents pour les déchets recyclables collectés (pas de gros cartons) restent disponibles en Mairie tant que nous n'avons pas de bacs à couvercle jaune.

SMITU

Dans le cadre de la réorganisation générale de l'offre de transport prévue pour septembre 2020, le SMITU lance une étude afin de dresser un état des lieux de notre réseau de transports en commun et d'élaborer différents scenarios exposant les nouveaux principes de dessertes.

A cette occasion le SMITU sera particulièrement réceptif aux remarques que chaque commune concernée lui fera. Si vous avez des attentes particulières ou des suggestions, c'est donc le bon moment pour les indiquer en Mairie (de préférence par email à mairie.stuckange@wanadoo.fr).

AGENDA



22 JUIN FETE DE LA MUSIQUE ORGANISEE PAR LA CLE DES CHANTS, dès 18h

29 JUIN FETE DES ENFANTS ORGANISEE PAR L'APE ET L'ECOLE

31 AOU-1 SEPT FETE PATRONALE

10 NOV BOURSE AUX JOUETS ORGANISEE PAR L'APE

17 NOV REPAS DES ANCIENS

22 NOV BEAUJOLAIS NOUVEAU ORGANISE PAR ALICE

7 DEC SAINT NICOLAS ORGANISEE PAR L'APE

MAIRIE DE STUCKANGE

Adresse

27C rue Nationale 57970 STUCKANGE Tel. 03 82 56 90 81

Email mairie.stuckange@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture

Lundi: de 8h15 à 9h15 et de 16h00 à 18h00

Mardi : de 8h15 à 9h15 Jeudi : de 8h15 à 9h15 Vendredi : de 8h15 à 9h15

Samedi: permanence du Maire de 9h30 à 11h30

www.mairie-stuckange.fr